

République Française
Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du lundi 20 décembre 2021 à 20h30

Date et affichage de convocation : 14/12/2021

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE Nathalie, DESBROSSES Julien, SOTTY Céline, DURET-BIDELET Nathalie, LACROIX Jean-François, TORRENT Aude, TISSIER Carine

Conseillers excusés : ROBERT Émilie, REY Nicolas

Le compte rendu de la séance du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Aude TORRENT est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :

Décision 12/2021 : Budget Communal exercice 2021 – décision modificative n°9 – virement dépenses imprévues en section fonctionnement en faveur du compte 7391171 (dégrèvement jeunes agriculteurs) pour un montant de 737 €.

Décision 13/2021 : Budget Communal exercice 2021 – décision modificative n°10 – virement dépenses imprévues en section fonctionnement en faveur du compte 6574 (subventions) pour un montant de 690 €.

APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL :

Le conseil décide de présenter des travaux de voirie sur la route de Nolat pour un montant de 74 898 € au titre de l'Appel à Projets Départemental de l'année 2022, dispositif destiné à soutenir les projets des communes et intercommunalités, volet 4 « infrastructures et nouvelles mobilités du quotidien » pour une subvention attendue de 5 200 €, soit 20% de 26 000 € (plafond de dépenses éligibles).

DECISION MODIFICATIVE :

Le conseil adopte la décision modificative n°11 modifiant le budget communal de l'exercice 2021 suite à la notification de subventions pour un montant total de 7 366 € en recettes et dépenses d'investissement.

Le conseil est informé des subventions restant à solder et qui feront l'objet d'inscription aux RAR (restes à réaliser) pour un montant total de 22 955 € (DETR 2020 et 2021, APD 2020 et 2021, CCEALS). Le montant des dépenses à inscrire aux RAR s'élève à 20 615 € (solde des travaux de réhabilitation de la salle de judo pour 20 446 € et complément panneaux adressage pour 169 €).

SUBVENTIONS :

Le conseil décide d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2021 de 490 € à l'association le Clocher et une subvention de 200 € au profit du Téléthon de l'année 2021.

ETANG DE BRIFFAUT :

Le maire informe le conseil de l'évolution du litige qui oppose M. Vincent Carnat et la Commune de Neuvy-Grandchamp. Maître Le Meignen, avocat de la commune, a déposé un mémoire en défense auprès du Tribunal Administratif de Dijon. Monsieur le Président du TA propose de recourir à la médiation. Le conseil émet un avis favorable à la médiation par 11 POUR et 2 ABSENTIONS.

LIGNE DE TRESORERIE :

M. Lallemand, adjoint aux finances, présente les propositions reçues pour le déblocage d'une ligne de trésorerie d'un montant de 70 000 € afin de faire face aux dépenses importantes en début d'exercice 2022 en cas de besoin. 4 banques ont été sollicitées, 3 ont présenté une proposition : la Caisse d'Épargne BFC, la Banque Populaire et le Crédit Agricole. L'offre la plus intéressante est celle du Crédit Agricole. Cette affaire sera conclue si besoin par décision du maire conformément à la délibération donnant délégation au maire pendant la durée du mandat pour souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 70 000 €.

DEVIS BATIMENT :

Le devis de la société Energies Nouvelles d'un montant de 845.29 € est retenu pour le projet d'installation de radiateurs électriques dans les vestiaires de football.

REMBOURSEMENT FACTURE :

Le conseil accepte de rembourser la facture Microsoft pour la mise en place d'un partage informatique entre plusieurs élus dans le cadre de la confection du bulletin communal d'un montant de 99 € à Sonia SŒUR qui a réglé cette dépense par carte bancaire, seule modalité de règlement autorisé.

FINANCES COMMUNALES :

Le conseil autorise le maire à régler des dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant le vote du budget communal de l'exercice 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

MAM : 2 assistantes maternelles ont visité le logement communal situé 13, place de la Maire pour un projet de MAM. Des mises aux normes s'avèrent nécessaires et des devis seront sollicités avant une prochaine rencontre pour avancer sur ce projet.

Don parcelle : suite à un don de parcelle d'une superficie de 195 m2 située en bordure de route, le conseil examine les différentes modalités possibles de cette cession (acte notarié ou administratif) ainsi que sa future destination (élargissement voie pour améliorer la sécurité...).

Projet lotissement : le conseil examine la possibilité d'aménagement d'un futur lotissement. Monsieur le Maire a sollicité la DDT sur 2 situations actuellement hors des parties urbanisées d'où le risque de retour négatif. La DDT propose aussi 3 situations très abruptes. Une prime à la primo-construction pourrait être attribuée à des propriétaires occupants et sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Vœux de la Municipalité : la cérémonie est annulée en raison de la crise sanitaire.

Bâtiment communal : les potentiels acquéreurs sont dans l'attente de formalités administratives pour la concrétisation de cette cession.

Téléthon : la somme de 80 € a été collectée via les tirelires.

La cellule de refroidissement au Restaurant Scolaire et le nouveau percolateur à la salle communale ont été livrés.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 21 décembre 2021.

Le Maire,

Claude LEDEY

